



Achat de murs et de fond de commerce

Par **SF12**, le **23/04/2008** à **13:33**

Je suis actuellement en pourparler pour acheter les murs ou un commerce est en activiter , ses murs sont sous sci ,et le commerce sous sarl, j'amerais plus tard acheter aussi le fond de commerce en accord avec le proprietaire actuel, le proprietaire des murs et du fond me dit qu'il ni a auqu'un probleme a ce que l'on me prete l'argent pour les murs mais est ce que je doit recreer une sci? pour pouvoir racheter le fond dans une annee et de plus le proprietaire ne veux pas me faire part de ses bilans comptable est ce legal? surtout qu'un prix a ete fixe pour le fond et que le vendeur s'engage a faire des travaux pour revaloriser l'affaire est ce que ces travaux ne vont pas faire bondir le prix de vente fixe a ce jour ? si vous pouvez me donner quelques conseil sur mes ecrits j'en serai tres heureux ; merci .

Par **Thierry Nicolaides**, le **29/04/2008** à **09:35**

Pour acheter les murs , vous n'avez pas besoin de créer une SCI rnrnPour acheter le fonds , le vendeur doit mentionner dans l'acte d'achat les trois dernières années de chiffre d'affaire et les bénéfices des trois dernières années , c'est la loirnrndonc ne signez rien avant d'avoir eu ces informations rnrncordialement

Par **SF12**, le **29/04/2008** à **10:36**

Monsieur Nicolaides, je tiens a vous remercier pour vos informations, qui vont m'etre tres utiles ,il est toujours agreable de savoir que des gens tel que vous ont la gentillesse de renseigner a des fin utiles d'autre personnes; merci encore.